

1. LES JOUEURS

1.1- LE STATUT DES JOUEURS

1.1.1 - LE JOUEUR "TITULAIRE"

1.1.1.1 - Le statut de joueur titulaire est un vœu émis par le choix de l'adhérent du club lors de son inscription au championnat par équipes.

La commission championnat composée par les membres du bureau et les capitaines validera ou non le statut titulaire du joueur.

1.1.1.2 - Le joueur titulaire s'engage à être présent au maximum de ses possibilités sur l'ensemble des rencontres de son équipe.

1.1.1.3 - Tout joueur de statut titulaire déclinant plusieurs convocations de son capitaine dans une saison sportive pourra être considéré comme joueur remplaçant pour la saison sportive suivante.

1.1.1.4 - Tout joueur vétéran, titulaire d'une équipe sénior et vétéran est susceptible en cours de saison de devenir remplaçant dans le championnat sénior.

Cette modification de statut est liée à l'inscription d'un nouvel adhérent sénior au PBC et de son souhait de participer au championnat en cours de saison.

1.1.2 - LE JOUEUR "REPLAÇANT"

1.1.2.1 - Le statut de joueur remplaçant est acquis par le choix de l'adhérent du club lors de son inscription au championnat par équipes.

1.1.2.2 - Le joueur remplaçant est convoqué par son capitaine d'équipe si un des joueurs titulaires ne peut pas être disponible le jour de la rencontre programmée.

1.1.3 - LE JOUEUR "CAPITAINE"

1.1.3.1 - Le joueur capitaine est un joueur bénévole d'une équipe de championnat souhaitant occuper ce statut pour une saison sportive.

1.1.3.2 - Le joueur capitaine se doit également de respecter le chapitre concernant les joueurs ainsi que le chapitre dédié au capitaine.

1.2 - LA CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE CHAMPIONNAT

1.2.1 - La constitution des équipes est effectuée par une Commission championnat composée par les membres du bureau et les capitaines.

1.2.2 - Une équipe est constituée de 4 joueurs titulaires femmes et 4 joueurs titulaires hommes.

1.2.3 - Tout joueur est inscrit dans une équipe donnée pour une saison sportive.

1.2.4 - À la fin de toute saison sportive, chaque joueur pourra être amené à changer d'équipe.

1.2.5 - Dans le championnat sénior, les joueurs de la catégorie sénior seront prioritaires en tant que titulaires de l'équipe.

1.2.6 - Dans le championnat sénior, si une équipe ne peut être composée intégralement de joueurs de la catégorie sénior, l'équipe sera complétée par des joueurs de la catégorie vétéran dans le respect de la hiérarchie des classements des joueurs

1.3 - LE CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

1.3.1 - Tout joueur inscrit dans une équipe de championnat sera amené à participer à une demi-journée de bénévolat à l'occasion d'un tournoi officiel organisé par le club.

1.3.2 - Tout joueur inscrit en championnat sera amené à jouer des rencontres à Pornichet et des rencontres jouées dans des clubs du département.

1.3.3 - À l'issue d'une saison sportive, tout joueur ayant fait le choix de participer uniquement aux matchs à domicile pourra être considéré comme joueur remplaçant pour la saison sportive suivante.

1.3.3 - MATCHS À PORNICHET

1.3.3.1 - Le capitaine est responsable de l'achat des courses pour l'organisation du repas convivial de fin de rencontre. L'achat des courses peut-être effectué par un des joueurs de l'équipe à la demande du capitaine. Cette demande du capitaine sera faite 8 jours avant la rencontre.

1.3.3.2 - Le club rembourse la somme de 20 euros pour l'achat des courses. Le stock des boissons (Bières et Jus) seront gérés en amont par le club. Le capitaine pourra inviter les joueurs de l'équipe à préparer des mets supplémentaires pour le repas convivial.

1.3.4 - MATCHS DANS UN CLUB DU DÉPARTEMENT

1.3.4.1 - Pour les journées jouées dans un club du département, le transport sera organisé par le capitaine.

1.3.4.2 - Si le Minibus de l'O.M.S. n'est pas disponible, le capitaine planifiera un covoiturage avec l'une des voitures d'un joueur convoqué de l'équipe. En contrepartie, le chauffeur devra remplir une feuille de remboursements pour les kilomètres effectués (feuille à disposition des compétiteurs sur le site Internet).

1.4 - LA RENCONTRE DE CHAMPIONNAT

1.4.1 - Tout joueur inscrit au championnat par équipe s'engage à porter le maillot officiel du club lors des rencontres.

1.4.2 - Tout joueur inscrit dans une équipe de championnat pourra être en mesure de jouer sur les différents matchs de la rencontre : Match de simple, Match de double, Match de double mixte.

1.4.3 - Le capitaine et les joueurs présents pour la rencontre se concerteront pour établir la répartition des matchs. En cas de désaccord, le capitaine sera le dernier décisionnaire pour la composition de l'équipe.

1.4.4 - Pour les différents matchs de la rencontre, les volants seront fournis par le capitaine de l'équipe.

Rappel : les volants sont à la charge des deux équipes, chaque joueur doit venir sur le terrain avec un ou deux volants de son équipe.



1.5 - DISPONIBILITÉ DES JOUEURS

1.5.1 - Dès réception du calendrier du championnat, le joueur aura la charge de communiquer à son capitaine ses disponibilités pour les différentes journées de championnat.

1.5.2 - Dès réception de la convocation à 15 jours de la rencontre, le joueur aura la charge de communiquer à son capitaine sa disponibilité pour la prochaine journée de championnat.

2. LE CAPITAINE

2.1 - DISPONIBILITÉS DES JOUEURS

2.1.1 - Dès réception du calendrier du championnat, le capitaine aura la charge de le communiquer à son équipe pour avoir un premier retour des disponibilités de ses joueurs.

2.1.2 - 15 jours avant la rencontre, le capitaine convoquera ses joueurs pour la journée de championnat. Il peut procéder par affichage, mail, téléphone, réunion, apéritif... tout est possible...

2.1.3 - 8 jours avant la rencontre, il enverra la convocation de l'équipe alignée pour la journée de championnat.

2.2 - LA RENCONTRE DE CHAMPIONNAT

2.2.1 - Le capitaine veillera que les joueurs de son équipe portent le maillot officiel du club lors des différents matchs joués.

2.2.2 - Les boîtes de volants seront remises aux capitaines en début de saison

2.2.3 - Le capitaine doit être en possession d'une boîte de volants par journée de championnat.

Rappel : les volants sont à la charge des deux équipes, chaque joueur doit venir sur le terrain avec un ou deux volants de son équipe.

2.2.4 - Un tube de volant vide sera également remis aux capitaines pour constituer une boîte d'échauffement pour les différentes journées de championnat.

2.2.5 - Le capitaine communiquera les résultats des rencontres avec un éventuel résumé au bureau du P.B.C. (pornichetbadclub@gmail.com) pour diffusion sur le site.

2.3 - LA RENCONTRE DE CHAMPIONNAT

2.3.1 - Le capitaine pourra aligner tous les joueurs de son équipe sur les différents matchs de la rencontre : Match de simple, Match de double, Match de double mixte.

2.3.2 - Le capitaine et les joueurs présents pour la rencontre se concerteront pour établir la composition des matchs. En cas de désaccord, le capitaine sera le dernier décisionnaire pour la composition de l'équipe.

2.4 - LE CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES

2.4.1 - MATCHS À PORNICHET

2.4.1.1 - Le capitaine doit contacter le capitaine de l'équipe adverse 8 jours avant. Il rappellera la date, l'heure de rendez-vous (20h20) et le lieu de la rencontre (Gymnase Debray, complexe Prieux, 60 avenue de Prieux, 44380 Pornichet).

2.4.1.2 - Le capitaine doit prévoir l'organisation d'une collation conviviale en fin de rencontre. Le capitaine est responsable de l'achat des courses pour cette collation. L'achat des courses peut-être effectué par un des joueurs de l'équipe à la demande du capitaine.

Cette demande du capitaine sera faite 8 jours avant la rencontre.

2.4.1.3 - Le club rembourse la somme de 20 euros pour l'achat des courses. Pour être remboursé, le capitaine devra déposer le "ticket de caisse" dans le tiroir du trésorier avec la fiche de frais remplie (feuille à disposition des compétiteurs sur le site Internet). Le stock des boissons (Bières et Jus) seront gérés en amont par le bureau du club. Le capitaine pourra inviter les joueurs de l'équipe à préparer des mets supplémentaires pour le repas convivial.

2.4.1.4 - Le soir de la rencontre, le capitaine doit remplir la composition d'équipe sur un papier libre. A la réception de la feuille de composition de l'équipe adverse, le capitaine remplit les compositions des deux équipes sur la feuille de rencontre. Le capitaine veille au bon remplissage de la feuille et fait signer le capitaine adverse en fin de rencontre.

2.4.1.5 - Après signature de la feuille de rencontre par les deux capitaines, le capitaine doit renvoyer cette feuille au responsable de la Division du championnat dans les 7 jours qui suivent la rencontre (Au delà, il y aura des sanctions par le Comité départemental).

2.4.1.6 - Le capitaine conservera une copie de la feuille de rencontre pour garder une trace écrite.

2.4.2 - MATCHS DANS UN CLUB DU DÉPARTEMENT

2.4.2.1 - Pour les journées jouées dans un club du département, le transport sera organisé par le capitaine. (Lieu, heure de départ, véhicules utilisés) Si le Minibus de l'O.M.S. n'est pas disponible, le capitaine planifiera le covoiturage avec les membres de l'équipe convoqués.

2.4.2 (à la fin) Prévoira le covoiturage avec les membres de l'équipe convoqués (au plus simple c'est mieux).

2.4.2.2 - Le capitaine attend d'être appelé par le capitaine adverse mais peut le contacter dans les 4/5 jours qui précèdent la rencontre.

BON TOURNOI, MAINTENANT PLACE AU JEU !

